# Chiffres, faits et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **23 (1943)**

Heft 7

PDF erstellt am: **29.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

## LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS DANS LE DROIT FRANÇAIS.

Dans le cadre de nos informations juridiques, nous avons pu présenter à nos lecteurs plusieurs articles sur les modifications successives de la législation française relative aux Sociétés anonymes. Mais il n'appartient pas à une revue de rassembler tous les éléments d'une législation faite de plus sieurs morceaux pour montrer la mosaïque qu'ils sont destinés à former. Par contre, il est utile que nous signalions à nos lecteurs ceux qui se sont chargés de cette besogne.

La Société Fiduciaire Juridique et Fiscale, que nos lecteurs connaissent par les nombreuses études qu'elle a publiées dans la « Revue Economique Franco-Suisse », vient de faire paraître à la Jurisprudence générale Dalloz un ouvrage intitulé « Les Sociétés par actions. Leur législation mise à jour au 1er juin 1943. Textes et Commentaires. » Nul doute que ce livre ne rende de grands services aux administrateurs et aux dirigeants de sociétés. Librairie Jurisprudence générale Dalloz, 11 rue Soufflot, Paris-5e. Prix : 40 fr. Frais d'envoi pour la France : 4 fr.

---

# LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

## FRANCE : Principaux textes parus du 1er au 30 juin 1943

### QUESTIONS FISCALES ET D'ENREGISTREMENT

1. Contributions foncières des propriétés bâties : propriétés imposables; exemptions permanentes.
2. Contributions foncières des propriétés bâties et des propriétés non bâties : exemptions, taux.
3. Taxe des biens de mainmorte : exemptions.
4. Redevance fixe des mines : taux.
5. Contribution mobilière : exemption.
6. Centimes additionnels : principe fictif de la contribution foncière des propriétés bâties.
7. Taxes départementales et communales (taxe sur les chiens, taxes des prestations, taxe sur les domestiques attachés à la personne; taxes locales ou addition de la contribution foncière des propriétés bâties.)

Circulaire du Ministre des Finances du 15 mai 1943 au B. H. D. (1) du 7 juin 1943.

Taxe sur les transactions : transferts de stocks ordonnés par les répartiteurs.

Circulaire du 16 avril 1943 au B. H. D. du 14 juin 1943.

Catégories d'activités économiques exonérées du prélèvement temporaire sur les excédents de bénéfices.

Arrêté du 1er juin 1943 au J. O. (2) du 18 juin 1943 (p. 1669).

La majoration de la taxe de transmission applicable aux titres au porteur non confiés à la Caisse centrale des Dépôts et Virements de Titres ne sera perçue que le 1er octobre. Modification à la loi du 3 février 1943 relative à la forme des actions.

Loi du 25 juin 1943 au J. O. du 26 juin 1943 (p. 1746).

### QUESTIONS JURIDIQUES ET SOCIÉTÉS

Séjour et circulation des étrangers en France.

Décret du 20 mai 1943. J. O. du 3 juin 1943 (p. 1514).

Prorogation de la législation actuelle sur les loyers jusqu'en juillet 1944 (maintien dans les lieux des travailleurs français en Allemagne).

Loi du 30 mai 1943 au J. O. du 9 juin 1943 (p. 1561).

### QUESTIONS DE DROIT ADMINISTRATIF

**Contrôle économique**

Le statut des prix.

Loi du 8 juin 1943 au J. O. du 10 juin 1943 (p. 1580).

Constatations, poursuites et répression des infractions aux règles du ravitaillement. Modifications à la loi du 31 décembre 1942.

Loi du 8 juin 1943 au J. O. du 10 juin 1943 (p. 1580).

Transactions, amendes et confiscations administratives en matière d'infractions à la législation sur les prix (modification au décret du 21 janvier 1943).

Décret du 8 juin 1943 au J. O. du 10 juin 1943 (p. 1583).

Transactions, amendes et confiscations administratives en matière d'infractions à la législation sur le ravitaillement.

Décret du 8 juin 1943 au J. O. du 10 juin 1943 (p. 1584).

Procédure de recouvrement des taxes des Comités d'Organisation par la Caisse autonome des Recouvrements des Comités d'Organisation.

Loi du 8 juin 1943 au J. O. du 22 juin 1943 (p. 1698).

---

(1) B. H. D. : Bulletin Hebdomadaire de Documentation.
(2) J. O. : Journal Officiel de l'Etat Français.